

REGLEMENT INTERIEUR DE TOURNOI

Article 1 :

Le Club d'Echecs de Fontainebleau Avon

Organise son 1^{er} OPEN RAPIDE D'ECHECS DU VAL BRIARD -1300 elo

Salle polyvalente 18 rue Caron 77610 Marles Brie.

Dimanche 23 septembre 2018 de 10h00 à 18h30

Ouvert à tout les joueurs possédant une licence B ou A pour la saison en cours (la licence peut être prise sur place) et possédant un classement elo rapide de moins de 1300 et étant CADET ou plus jeune.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telle qu'adoptée par le 88^{ème} congrès de la FIDE qui s'est tenu à Lors du Congrès de la FIDE qui s'est déroulé à Antalya (Turquie) en octobre 2017. Ces règles du jeu d'échecs sont entré en vigueur le 1er janvier 2018

Les appariements se font au Système Suisse intégral (version approuvée par le 83^{ème} congrès de la FIDE à Istanbul, 2012)

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs présent.

Article 3 :

Cadence : 15min+3s/coup

Article 4 :

9 rondes

Clôture des inscriptions : le 23/09/2018 Clôture du pointage : 9H 45, les retardataires seront appariés à la deuxième ronde.

Horaire de Jeu : **Ronde 1** : 10h. . Remise des prix vers 18h30.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Jeunes : 6€ / Adultes 12€ avant le 19/09/2018 et 18€/9€ après cette date

Article 6 :

Départage des ex aequo : Buchholz tronqué puis Performance

Article 7 : Forfait :

Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. un forfait non justifié exclusion du tournoi.

Tout joueurs arrivés 5 minutes après le début de la ronde perd sa partie.

Article 8 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullités) vient annoncer le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la charte des joueurs d'échecs et le code de l'éthique de la FIDE.

Un proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : particularités locale

avoir une attitude convenable

- analyse et blitz interdits dans la salle
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- toute dégradation entraînera une exclusion

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11

Arbitre Principal : Louis Leclerc (AF3)

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur

**L'Arbitre Principal
Louis Leclerc**

**L'Organisateur
Frederic Coustal**

-

±